

Lettre faite au nom d'un certain nombre
d'habitants de Chamarandes-Choignes
Unis par la même intention de préserver
leur commune et l'intérêt général

Chamarandes le 3 avril 2024

Monsieur le commissaire enquêteur,

Nous tenons par la présente à vous informer que nous sommes absolument contre une implantation d'un maga-méthaniseur à Chaumont-Choignes. Et ceci pour différentes raisons que nous allons évoquer.

1) Une idée complètement pervertie

- L'idée initiale, valorisée dans un premier temps par les chambres d'agriculture était d'utiliser les effluents agricoles produits par les élevages en y ajoutant les déchets récupérés par la collecte des habitations et collectivités diverses pour fabriquer du biométhane et de réduire ainsi en même temps les émissions de gaz à effet de serre induites par ces déchets divers. Pour les chambres d'agriculture : « L'essentiel était de privilégier des projets "sur mesure" et rentables, montés et pilotés par des agriculteurs motivés, ancrés dans les territoires avec des **partenariats stratégiques** » On est aujourd'hui bien loin de cette idée.

Idee, fort louable au début, sur le papier, même si elle est discutable et qui concernait la création de petites unités de méthanisation par des collectifs d'éleveurs réunis dans un même projet et encouragée par des subventions de l'état français qui soutenait ainsi cette production de méthane avec en même temps une visée de réduction des gaz à effet de serre induits par ces effluents et déchets divers.

- Mais dans la réalité, on s'est vite aperçu que cette récupération des déchets produits était irréalisable et que la multiplication des implantations de ces methaniseurs avait très vite saturé les possibilités d'utilisation des effluents surtout quand ces implantations de méthaniseurs se faisaient dans des zones agricoles où l'élevage était réalisé par de multiples petites exploitations incapables de fournir au méthaniseur local les effluents nécessaires avec une bonne rentabilité du résultat attendu.
- De plus ces effluents étaient insuffisants pour créer le bol idéal nécessaire à la fermentation et la transformation en méthane. L'équilibre idéal pour créer ce bol c'est d'utiliser le lisier de porcs ou vaches laitières, du fumier de vache, du fumier équin et d'y rajouter de l'ensilage de maïs, de la cive d'été (sorgo, tournesol, moha et trèfle) et du seigle. On a donc commencer à inciter des agriculteurs à cultiver ces productions idéales pour équilibrer le bol et à détourner des cultures initialement destinées à l'alimentation

humaine au profit d'une culture directement destinée à l'alimentation de ces méthaniseurs, détournement qui est subventionné par les pouvoirs publics sans aucune réflexion sur l'incidence réelle de ces nouveaux méga-méthaniseurs épaulés aujourd'hui par des grands groupes comme Shell poussés uniquement par les subventions accordées par l'état. Et les concepteurs de ces méthaniseurs font également miroiter ces subventions à des agriculteurs pour qu'ils se détournent de leurs productions habituelles au profit de nouvelles productions achetées à coup de subventions de l'état, en augmentant ainsi la rentabilité des sols dédiés à cette production...

On peut s'interroger sur la perversité de cette transformation de cultures destinées traditionnellement à nourrir les populations humaines directement ou indirectement en nourrissant des animaux dans une visée de produire soit de la viande ou des produits laitiers ou agricoles divers.

- Pour contrer l'image que cette production allait créer aux yeux d'un public non averti, on est venu nous dire que le digesta des méthaniseurs (produit de fin de cycle de la méthanisation) était un engrais exceptionnel qui allait être remis sur les sols utilisés à cette production captée par les méthaniseurs, éviter ainsi leur appauvrissement et surtout permettre une deuxième production annuelle qui serait elle destinée à l'alimentation humaine.
- Discours complètement mensonger car ce digesta, qui n'est pas plus riche que les autres engrais azotés, ne permettra jamais cette deuxième production annuelle, contraire à l'idée même des cycles naturels de pousse des plantes dans des régions soumises à des hivers relativement rigoureux où les plantes se mettent en sommeil et soumis en cette période de réchauffement climatique, à des périodes de sécheresse de plus en plus longues. Période qui verra ces deuxièmes cultures végéter ou donner des rendements de plus en plus faibles.
- De plus ces productions sont des productions qui demandent beaucoup d'eau en une période où les nappes phréatiques n'arrivent pas à se reconstituer.
- L'intervention des pouvoirs publics, cherchant à favoriser la production de méthane grâce à de la matière organique transformée s'est faite sans réflexion, sans modération, sans réelle concertation locale et à coup de subventions qui ont incité certains grands groupes à s'intéresser au système et à le pervertir.

2) Les nuisances induites

La première raison et la plus importante à la création de ces nuisances est le choix fait par les demandeurs de cette implantation dans un positionnement aussi proche des communes de Chaumont, Choignes, Chamarandes et autres villages entourant ce projet et qui vont avoir à souffrir des nuisances directes de cette implantation.

Mais ce choix fait par Nature Energie et quelques gros cultivateurs, au détriment de la population, n'est pas anodin et répond à leur seul intérêt : le gazoduc passe sur cette parcelle et le branchement se fera à moindres coûts....

Cette implantation, ignorée par la plupart des habitants concernés, est le fait de 13 sociétés (ou fermes) agricoles associées à Nature Energie filiale du groupe Shell spécialisée dans l'implantation de tels méga-méthaniseurs avec l'objectif avoué de

participer à l'indépendance énergétique de la France même si c'est au mépris d'une population environnante qui aurait à souffrir des nuisances générées par cette production de gaz, et se gardant bien d'implanter le site en un lieu proche de leurs propres habitations.

Ces gens là ne travaillent pas pour la communauté mais simplement pour leur porte-monnaie et se moquent bien des nuisances induites par leur méthaniseur.

A) Quelles sont les nuisances générées par ce méthaniseur :

- **La première , ce sont les flux de camions et engins agricoles** qui vont se créer pour alimenter une machine qui a besoin de 150 00 tonnes avouées de production agricole pour fabriquer ce soi-disant biogaz . Flux qui se feront en plusieurs temps car des sites de stockage et de pré-fermentation sont prévus à, trois autres endroits du département augmentant le nombre de transferts de l'un à l'autre...

Ces agriculteurs se sont associés ainsi à SHELL pour la réalisation de ce méthaniseur et ont choisi ce site agricole simplement parce que l'un d'entre eux en était le propriétaire, terrains sous lesquels passe le gazoduc, lui conférant ainsi le statut d'une opération à visée agricole (mais qui a tous les critères d'une opération industrielle) donc avec des avantages sur les taxes et les impôts générés, au mépris des conséquences sur la population avoisinante.

L'accès au site se fait par la D417 , route accidentogène, qui va sur Biesles et Montigny donc vers l'autoroute et ne prévoit aucun aménagement qui pourrait sécuriser le trafic habituel perturbé par ce nouveau trafic de camions et véhicules agricoles qui vont approvisionner le méthaniseur.

Avant cela, pour beaucoup, ils auront traversé Chaumont et créé quelques points noirs de circulation au niveau des ronds points de la clinique, de la Maladière et de la bifurcation vers Biesles ou Neufchâteau ainsi qu'aux feux de St Aignan.

Le conseil départemental gestionnaire de nos deniers, questionné sur le sujet, n'a pas jugé utile dans l'immédiat de modifier l'aménagement de la D417 pour accéder au site avec tous les risques que cela comporte.

Mais, monsieur le Commissaire Enquêteur, à Chaumont, lorsque le Leclerc s'est installé au faubourg du Moulin Neuf, ce n'est pas le Conseil Général (à l'époque) qui a construit les ronds-points nécessaires à l'aménagement de la circulation. Il a été demandé à Leclerc de les prendre en charge et de les financer **alors pourquoi cet aménagement (dans le cas où vous donneriez un avis favorable ce que je ne souhaite pas) ne pourrait pas également être de leur fait sans couter aux finances du département !!** C'est un projet privé et il est donc logique que l'infrastructure nécessaire soit de leur fait...

Et je ne parle pas de l'entretien de cette route que ce trafic supplémentaire va induire.

Si je prends le tableau de circulation induite page 255 256 de leur demande d'autorisation d'exploitation, vous voyez qu'ils envisagent dès maintenant une deuxième rotation de camions en septembre/ octobre pour fournir au méthaniseur une deuxième production de cives. Faible dans l'immédiat mais avec le dévoiement des agriculteurs sollicités par des bénéfices accrus, elle ne pourra que s'intensifier et dépasser les prévisions du dossier.

Les calculs faits dans leur demande de prévision de circulation ne seront bientôt plus d'actualité...

E.F.

Pour preuve, en Allemagne, le gouvernement a dû légiférer en 2014 pour mettre fin à ce détournement de production de terres destinées à nourrir la population au profit de ces mêmes super-méthaniseurs auxquels nous sommes aujourd'hui confrontés.

- **La deuxième nuisance générée au niveau local, ce sont les mauvaises odeurs** que ce projet va générer.

Des études menées dans d'autres départements comme le Gers où des structures identiques se sont implantées ou dans d'autres pays comme le Danemark, montrent que ces odeurs portent à 7kms de distance donc toucheront les communes voisines (villes et villages) comme Chaumont. Et les municipalités, pour la plupart, aux alentours, semblent ne pas se sentir concernées et restent sans réaction. Le conseil municipal de Chaumont a donné un avis défavorable à l'unanimité

La commune de Choignes Chamarandes a adopté la même position en pensant avant tout à ses administrés avant de penser à l'intérêt de quelques-uns.

Et personnellement, nous ne pouvons tolérer, en tant que voisins de cette installation, de voir notre air constamment pollué par ces effluves pour le bien-être financier et l'intérêt de quelques-uns.

Ces gens là nous garantissent qu'ils ont prévu des filtres sur le méthaniseur pour éviter toute pollution olfactive de cet ordre. Cela reste à démontrer. Ce qui est sûr, c'est que les immenses stockages de matières végétales prévus pour alimenter la bête seront eux générateurs de ces nuisances même s'ils nous racontent qu'ils sont recouverts par des bâches étanches. Cela est impossible surtout sur des végétaux en fermentation générant des gaz qui gonfleraient comme des baudruches ces fameuses bâches dites étanches. A tous les stades de leur discours, ils nous mentent honteusement.

Ces bâches ont surtout pour but de préserver les tas des effets du vent et des intempéries mais surtout essentiellement de démarrer par l'action de la chaleur leur fermentation donc de créer ces gaz responsables des mauvaises odeurs et à effet de serre.

C'est tout l'inverse de leur discours.

Et ils nous disent que s'il y a émanations, ce sera leur travail d'y apporter une solution !! Le problème, c'est qu'il sera trop tard...

- **La troisième nuisance et non des moindres, sur un plan général,**

C'est ce détournement de terres à vocation traditionnellement productrices de produits destinés à l'alimentation humaine au profit de productions destinées à nourrir le dévoiement pervers de ces méthaniseurs.

Le système de subventions instauré par un gouvernement travaillant d'une manière irréfléchie, sans prendre en compte l'expérience des pays voisins, dans un contexte d'amélioration de la pollution liée aux gaz à effet de serre et d'indépendance énergétique au profit d'une production verte (c'est risible quand on sait que le gaz produit par un tel méthaniseur engendre selon les études faites aux ETATS UNIS 4 fois plus de gaz à effet de serre que le gaz fossile), va pousser les agriculteurs à produire des cives destinées au méthaniseur plutôt que de poursuivre des cultures traditionnelles et cela au nom d'une rentabilité meilleure.

Le groupement initiateur du projet assure que les digestas enfuis dans les sols dédiés à ces cultures, permettront un taux en carbone et en fertilisants suffisant pour permettre deux récoltes : celle de cives et une récolte supplémentaire traditionnelle.

Comme je l'ai dit dans le paragraphe 1, ces notions sont absolument mensongères et compte tenu du climat de nos régions et du réchauffement climatique, absolument irréalisables.

La bonne période est consacrée aux cives donc au méthaniseur et la deuxième récolte ne pourra se faire que dans une période (mai à septembre) beaucoup plus difficile qui la rendra totalement aléatoire et peu productrice.

Et le détournement de ces terres au profit du méthaniseur seul a toutes les chances de s'intensifier jusqu'à lui consacrer les deux récoltes comme cela a été constaté en Allemagne, et le problème devient là encore plus crucial.

De plus, elles conduiront à un appauvrissement de la terre (les digestas n'étant pas meilleurs que les techniques traditionnelles), et à une utilisation plus importante d'engrais donc de nitrates

Enfin, on veut nous faire croire que leur système permet de diminuer les gaz à effet de serre en réinjectant dans le sol les produits carbonés, via les digestas épandus sur le sol. Méthode préconisée dans un premier temps, devenu enfouissement de ces mêmes digestas après le tollé des agriculteurs devant cette première hypothèse et qui permettrait, selon eux, de réduire l'empreinte carbone.

Et ils osent comparer le résultat obtenu sur le site de Chaumont-Choignes au travail de régénération effectué par une forêt de 5500 hectares.

C'est se moquer du monde

C'est oublier les gaz à effet de serre émis par le principe même de ce méthaniseur.

En France, les cultures sont responsables de la production de 27% des gaz à effet de serre générés par la totalité du système agricole.

Donc les suppléments de cultures induits par le méthaniseur pour l'alimenter génèrent des gaz à effet de serre.

A cela, il faut rajouter le transport des ingestas sur des distances plus ou moins grandes, les allées et retours entre le méthaniseur et les sites de stockage, la fermentation sous bâche sur les stockages, génératrice d'une première production de gaz, le transport et l'épandage des digestas, leur transformation avec production de gaz et de nitrates

La aussi production de gaz à effet de serre, de particules fines, de nitrates, de pollution des eaux et des nappes phréatiques,

Et il ne faut pas oublier la consommation d'eau nécessaire à tous les stades de la fabrication de ce biométhane vert d'une couleur plutôt vert foncé tirant fortement sur le noir...

Pour toutes ces raisons et j'en oublie certainement beaucoup par méconnaissance, dans l'intérêt de la population actuelle et dans l'intérêt de nos enfants et petits-enfants à qui nous laissons un monde dévasté, je ne peux, nous ne pouvons qu'être contre l'implantation industrielle pseudo agricole de tels méthaniseurs.

Je vous remercie d'avoir pris le temps de lire ce courrier assez long mais qui demandait de prendre position et d'expliquer notre position.

Cordialement,

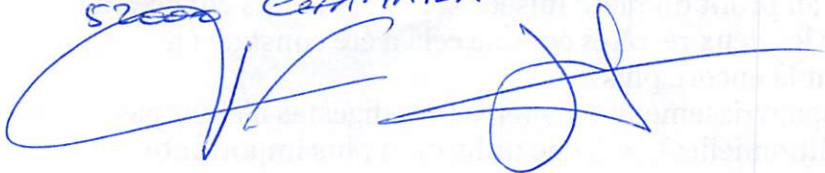
Françoise et Patrick SCHNEIDER
14 rue Edith de Rouvre
52000 CHAMARANDES



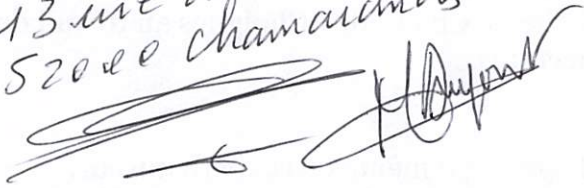
CARISTOPHE et Catherine Jouguin
10 rue Edith de Rouvre
52000 Chamorandes



De FRANZONT Dominique
Rue FRANZONT Carolina
16 Rue Edith BOUVRE de BOUVRE
52000 CHAMARANDES



Gilles DUPONT
Marie Luce DUPONT
13 rue du Foulon
52000 ChamaranDES



Jascal LAMBERT
Laurence LAMBERT
8 rue Edith de BOUVRE
52000 CHAMARANDES



M. FRANÇOIS Eric
1 Rue du Foulon
52000 CHAMARANDES



FABRICE DUBILLON
17 rue du Foulon

52000.
CHAMARANDES.

